



Sélection du **rapport** **2015** de l'**ILGA-Europe**



Socialistes
lesbiennes, gays
bis et trans
hes-france.org



ILGA-Europe en bref

- ILGA-Europe est la région européenne de l'Association internationale des lesbiennes, gays, personnes bissexuelles, trans et intersexuelles (ILGA).
- ILGA-Europe travaille pour l'égalité et les droits humains des lesbiennes, gays, bissexuels, trans et intersexes (LGBTI) au niveau européen.
- ILGA-Europe est une organisation internationale non gouvernementale (ONG), réunissant 422 organisations de 45 pays en Europe.
- ILGA-Europe milite pour les droits humains et l'égalité pour les personnes LGBTI auprès d'organisations européennes telles que l'Union européenne (UE), le Conseil de l'Europe (CdE) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).
- ILGA-Europe renforce le mouvement LGBTI européen en fournissant des formations et un soutien à ses organisations membres et d'autres groupes LGBTI sur le lobbying, le plaidoyer, la collecte de fonds, le développement organisationnel et la communication.
- ILGA-Europe a été fondée comme une région séparée d'ILGA et comme entité juridique indépendante en 1996. ILGA a été créée en 1978.
- Depuis 1997, ILGA-Europe fait partie de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales du Conseil de l'Europe.
- Depuis 2006, ILGA-Europe bénéficie d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) et milite aussi pour l'égalité et les droits humains des personnes LGBTI au niveau des Nations unies.
- ILGA-Europe a son siège à Bruxelles.
- ILGA-Europe reçoit des fonds de donateurs publics et privés.

Introduction

Nous avons choisi de vous proposer une sélection du rapport 2015 d'ILGA-Europe, ONG européenne pour l'égalité et les droits humains des lesbiennes, gays, bissexuels, trans et intersexes (LGBTI) dont nous sommes membres.

Le chapitre consacré à la France vous est proposé dans son intégralité : il est toujours utile de voir comment notre pays est évoqué avec un regard extérieur. Puis nous avons sélectionné, pour chaque thème de droit positif ou de droit protecteur, un ou plusieurs pays, favorables ou non à l'égalité. Vous constatarez des situations diverses sur notre continent et des avancées inattendues qui pourraient contribuer grandement au débat français sur ces questions, parfois bloqué par des positions outrancières.

Bonne lecture !

Pour le bureau national,
Denis Quinqueton,
Président d'HES

France



Bien que l'acceptation demeure, l'homophobie et transphobie – culturelle, politique, religieuse – sont devenues plus fortes et plus affirmées. Comme les groupes anti-égalité et les femmes et les hommes politiques (de droite et d'extrême droite) ont continué à saper l'égalité, suite au mariage et l'adoption des droits acquis en 2013, le gouvernement a répugné à mener de nouvelles réformes pour l'avancée des droits LGBT. Positivement, les tribunaux européens, nationaux et locaux ont livré plusieurs décisions affirmant les droits de la famille. Cependant, les couples de lesbiennes ne peuvent toujours pas avoir recours à la procréation médicalement assistée, malgré les promesses gouvernementales antérieures. De graves obstacles à la reconnaissance juridique de genre demeurent. Le ministère de l'Éducation nationale a également omis de prendre des mesures énergiques contre la discrimination dans les écoles.

Discours motivés par les préjugés

- En avril, la Présidente d'honneur du Parti chrétien-démocrate, Christine Boutin (PCD, chrétien conservateur) a déclaré dans une interview que l'homosexualité était « une abomination ». L'ONG Inter-LGBT l'a poursuivie pour incitation à la haine, et la police a reçu plus de

10 000 plaintes individuelles. Les audiences ont été programmées pour 2015.

- En mai, un tribunal a jugé le magazine Minute coupable d'insulte et d'incitation à la haine pour une couverture de 2012 montrant deux hommes presque nus, à une marche des Fiertés, aux côtés de termes péjoratifs. Le magazine a été condamné à une amende de 7 000 euros.
- En septembre, l'ancien Président Nicolas Sarkozy (Union pour un mouvement populaire, UMP, droite) a déclaré que le gouvernement socialiste avait « humilié les familles et humilié les gens qui aiment la famille » en permettant aux couples de même sexe de se marier en 2013. Il a, plus tard, annoncé qu'il voulait abroger le droit au mariage pour les couples de même sexe (voir la famille).
- En novembre, le député Daniel Fasquelle (UMP) a présenté une proposition de loi pour permettre aux « enfants prisonniers de couples de même sexe » à renoncer à leur adoption lors de leur majorité à 18 ans. Il a plus tard présenté des excuses pour l'utilisation de la phrase, mais a maintenu sa proposition.

Violence motivée par les préjugés

- Suite à une attaque homophobe, très médiatisée à Paris en 2013, un tribunal a condamné deux des quatre agresseurs à 30 mois de prison. Un troisième a reçu une condamnation avec sursis de 6 mois pour ne pas avoir aidé les victimes, et, à la fin de l'année, le quatrième suspect devait encore être jugé par un tribunal pour mineurs.
- Un tribunal local a condamné un conseiller municipal Front national (FN, extrême droite populiste) à Auxerre pour avoir agressé des manifestants pro-égalité à l'extérieur de la mairie. Il a été condamné à une peine d'emprisonnement de huit mois avec sursis, une amende de 800 euros, et deux ans de suspension de ses droits civiques et politiques.

Diversité

- Députée et ancienne ministre aux Personnes âgées, Michèle Delaunay (Parti socialiste, PS, social-démocrate), a essayé de modifier un projet de loi sur les soins aux personnes âgées, en incluant des dispositions relatives aux soins pour les personnes LGBTI dans les maisons de retraite. L'amendement a été jugé irrecevable, car il aurait des implications de coût, et donc considéré comme un amendement à la loi de finances.

Éducation

- Le gouvernement est resté en deçà de sa promesse de développer un programme pilote pour l'éducation sexuelle et à la diversité dans toutes les écoles en 2014-2015, avec un nouveau plan se concentrant uniquement sur le sexisme et les stéréotypes fondés sur le sexe, en laissant de côté l'orientation sexuelle et l'identité de genre.
- Tout au long de l'année, l'organisation anti-égalité Manif Pour Tous a fait campagne contre l'éducation sexuelle et à la diversité. En juillet, elle a envoyé des lettres aux 1 048 chefs d'établissement du département de Loire-Atlantique, en leur expliquant que les parents s'opposeraient à toute mention de la « théorie du genre » ou des questions LGBT en classe. Un autre groupe anti-égalité, le Printemps français, fait campagne pour retirer des livres pour enfants des étagères de bibliothèque (un livre sur un garçon qui veut acheter une robe et un autre sur un enfant avec deux pères). Ces campagnes ont reçu une couverture médiatique très limitée.
- Suite à une plainte déposée par les groupes anti-égalité, le Conseil d'État (la plus haute juridiction administrative de France) a statué que les écoles ne pouvaient pas travailler avec la Ligne Azur, un service d'aide aux jeunes LGBT qui fournit également des formations scolaires. Le tribunal a expliqué que depuis que la Ligne Azur avait mentionné la procréation médicalement assistée pour les femmes lesbiennes, sans préciser que cela

était illégal, les écoles ne pouvaient pas utiliser leurs services. La Ligne Azur a mis à jour son matériel pédagogique. D'autres ONG LGBT ont également signalé que les sollicitations pour des ateliers d'information auprès des élèves avaient fortement diminué.

Égalité et non-discrimination

- La veille des élections municipales en mars et aux élections au Parlement européen en mai, La Manif pour tous a rendu public une charte et un manifeste pour les candidats afin qu'ils s'engagent à « protéger la famille », c'est-à-dire à restreindre les droits des personnes LGBT et leurs familles. Les organisateurs ont évité de déclarer combien de maires et de conseillers municipaux signataires avaient été élus. Lors des élections européennes, cet engagement a été signé par 22 des 74 membres élus du Parlement européen (FN, et certains UMP).
- Le gouvernement a nommé Jacques Toubon (UMP) au poste de Défenseur des droits. Poussés par les ONG LGBT, les partis de gauche se sont opposés à sa nomination parce qu'il avait voté contre la dépénalisation de l'homosexualité en 1981, et parce qu'il s'était opposé au projet de loi sur le Pacs en 1999. Il a expliqué qu'il avait évolué depuis. Le Parlement a approuvé sa nomination en juillet, et il a commencé à travailler favorablement sur des sujets LGBT.
- En juillet, l'avocat général à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a émis un avis critiquant la France sur l'interdiction du don de sang permanent pour les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes. Dans le cas *Léger c/ ministère des Affaires sociales et de la santé et l'Établissement français du sang* (C-528/13), l'avocat général a exprimé l'avis que l'interdiction était « trop large et trop générique », et devrait être fondée sur le comportement sexuel à risque plutôt que la préférence sexuelle, comme prévu par la législation européenne. La question restait ouverte à la fin de l'année.

Famille

Mariage et adoption

- Pour le premier anniversaire de la loi sur l'égalité de mariage en mai dernier, l'agence nationale de statistiques estimait que 7 000 couples de même sexe s'étaient mariés entre fin mai et décembre 2013, et « près de 10 000 » en 2014 (4 % du nombre total de mariage). Les politiciens UMP et FN ont continué à exiger l'abrogation de la loi, même si un sondage de sympathisants UMP a démontré que 56 % d'entre eux sont opposés à une abrogation. En novembre, deux des trois candidats à la présidence de l'UMP, dont l'ancien Président Nicolas Sarkozy (qui plus tard a remporté le scrutin interne), se sont engagés à abroger la loi si l'UMP revenait au pouvoir en 2017.
- La Manif Pour Tous, qui avait conduit l'opposition à l'égalité du mariage en 2013, a organisé deux manifestations pour protester contre le mariage et l'adoption, ainsi que contre l'accès à la procréation médicalement assistée et la gestation pour autrui pour les couples de même sexe (bien que ni l'une ni l'autre de ces techniques ne soient légales, ni qu'aucune proposition n'ait été faite pour les légaliser). Les manifestations ont rassemblé respectivement 80 000 et 70 000 manifestants, selon la police.

Famille

Procréation médicalement assistée

- Bien que le gouvernement ait promis en 2013 qu'il ouvrirait la procréation médicalement assistée aux couples de lesbiennes, le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, a annoncé en février – lors d'une visite au Vatican – qu'il n'y aurait pas de telle loi. Les députés Europe Écologie / Les Verts (EELV, vert) ont déposé une proposition de loi sur cette thématique, mais elle devait encore être examinée à la fin de l'année.
- Après que l'adoption par le deuxième parent soit devenue légale en 2013, les mères non biologiques ont cherché à adopter les enfants de leurs épouses. Certains tribu-

naux régionaux se sont interrogés sur la légalité de ces adoptions, en raison du fait que les couples avaient utilisé la procréation médicalement assistée à l'étranger (et illégale en France). En septembre, la Cour de cassation a jugé que ces adoptions étaient licites.

Liberté d'expression

- En janvier, le président du FNJ, Julien Rochedy, a dit qu'il soutiendrait une loi « anti-propagande » d'inspiration russe dans les écoles françaises.
- En mai, les autorités de la ville de Le Pecq ont enlevé des publicités de bijoux mettant en vedette une femme sur le point d'embrasser sa propre image. Le maire a affirmé qu'il avait reçu des plaintes de parents conservateurs sur ces affiches.

Reconnaissance juridique du genre

- En octobre, trois députés PS ont publié une proposition de loi pour faciliter la reconnaissance juridique du genre. Le projet envisageait une demande de reconnaissance devant le Procureur, qui doit répondre dans les trois mois. Les ONG trans a objecté que les individus ne devraient pas avoir à prouver leur identité face à un tribunal. Le projet de loi n'a pas été déposé à la fin de l'année.

Opinion publique

- En septembre, l'institut de sondage Oxoda a publié les résultats d'une enquête nationale : 73 % des répondants déclarent qu'ils ne veulent pas que le gouvernement abroge la loi sur le mariage pour tous, tandis que 26 % déclarent l'inverse.
- En octobre, un sondage Ifop a montré que 53 % des répondants à l'échelle nationale soutiennent l'ouverture de la procréation médicalement assistée aux couples de lesbiennes.
- Une enquête auprès de fidèles catholiques de 12 pays du monde a constaté que, en France, 43 % des répondants soutiennent l'égalité de mariage (51 % s'y opposent), et 27 % pensent que l'Église devrait célébrer des mariages pour couples de même sexe (67 % s'y opposent). ●

Reconnais- sance juridique du genre : l'exemple de Malte ☺



Malte a innové en 2014 avec des développements juridiques positifs exceptionnels. Les législateurs ont interdit la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans la Constitution – c'est le premier pays européen à interdire ces discriminations dans la Constitution – ont légalisé les unions civiles pour tous les couples, y compris les droits à l'adoption conjointe, et ont proposé d'aligner les procédures de reconnaissance juridique du genre sur les normes des droits humains les plus élevés. Le gouvernement et sa majorité parlementaire ont également renforcé les droits des personnes trans au travail, et ont proposé de meilleures protections pour le droit des personnes intersexuées à l'intégrité physique.

- En octobre [2014], la ministre des Libertés civiles, Helena Dalli (Labor Malta, membre du PSE), a présenté un projet loi sur l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles pour simplifier les procédures juridiques de recon-

naissance de genre, et les aligner sur les normes des droits de l'Homme. Le projet de loi permettait aux personnes trans à changer leur certificat de naissance et des documents d'identité sans subir de chirurgie de changement de sexe, ou devoir se fonder sur un diagnostic médical. Le projet prévoyait que les personnes puissent déclarer leur genre dans un acte notarié. Les mineurs auraient également été en mesure de le faire, avec l'approbation de leurs parents, et à la suite d'une procédure judiciaire spécifique. Le projet permettait également d'ajouter l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles à la liste des motifs protégés contre la discrimination en vertu du Code pénal, et de rendre illégal d'assigner un genre aux enfants intersexués lorsque cela n'est pas médicalement nécessaire. Le Conseil consultatif LGBTI, qui regroupe deux représentants de la société civile et le gouvernement, a aidé à préparer ce projet de loi. Le journal Times of Malta a rapporté qu'une consultation publique sur le contenu du projet de loi a reçu une très grande majorité de réponses encourageantes. Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés a proposé que ce projet de loi s'applique à tous les résidents (y compris les réfugiés et demandeurs d'asile), et non uniquement aux citoyens maltais. Le commissaire à l'Enfance et l'Association de pédiatrie se sont félicités de l'application de la loi pour les mineurs, mais ont demandé de meilleures garanties. L'Église catholique a publié un document de prise de position pour critiquer la proposition, arguant qu'elle ne servait pas « le bien commun ». ●

Liberté d'association : l'exemple de la Russie ☹



- Deux ONG LGBTI ont été touchées par la loi sur les « agents étrangers », adoptée en 2013. Cette loi prévoit que toute ONG, dont les autorités russes estiment qu'elle sert les intérêts d'une puissance étrangère, sera soumise à des contrôles financiers plus sévères et le public sera invité à s'en méfier. En juillet [2014], un tribunal de district de Saint-Petersbourg a statué que l'ONG LGBTI Coming Out était un « agent étranger », les obligeant soit à se présenter en tant que tel, soit à fermer. Le même verdict a été prononcé à l'encontre des cinq autres grandes ONG de défense des droits de l'homme. Coming Out a fait appel de la décision, mais a dû fermer avant que la décision d'appel ait été rendue. En décembre, l'ONG LGBTI Rakurs a été informée que les autorités à Arkhangelsk l'avait unilatéralement placé sur la liste des « agents étrangers » avec effet immédiat. L'ONG avait l'intention de faire appel, mais restait placée sous la réglementation en vigueur pour les « agents étrangers ». ●

Famille : l'exemple de la Croatie 😊



- Le parlement a adopté la loi sur les partenariats de vie des personnes de même sexe en juillet [2014], donnant aux couples de même sexe des droits similaires aux couples mariés de sexe différent. La loi avait été promise deux ans plus tôt, mais avait été ralentie par un référendum constitutionnel visant à interdire le mariage homosexuel en décembre 2013 (où 66 % des électeurs ont opté pour l'interdiction constitutionnelle pour l'égalité au mariage). Après le référendum, le gouvernement a annoncé qu'il allait accélérer les travaux sur le projet de loi de partenariat de vie. En réponse aux critiques, le Premier ministre, Zoran Milanović (Parti social-démocrate, SDP), a dit qu'il s'agissait d'une « loi humaine, inclusive et non pas une loi exclusive ». Le projet de loi a été approuvé avec 89 voix pour, et 16 contre. Il précise que les partenaires de vie de même sexe forment une famille, et définit les droits en matière de succession, de fiscalité, de retraite et de santé. Il accorde également des droits pour les couples de même sexe ayant déjà des enfants, mais ne permet pas l'adoption conjointe, malgré un

amendement déposé par trois députés (SDP, HNS et Parti travailliste croate). Le groupe conservateur d'inspiration catholique, « Au nom de la famille », qui avait organisé le référendum anti-égalité de 2013, s'est opposé à la nouvelle loi. ●

Familles : l'exemple de la Belgique 😊



- En mai [2014], le parlement a adopté une loi pour reconnaître automatiquement la parentalité de la mère non biologique dans les couples de lesbiennes. La loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2015. Les deux mères seront automatiquement reconnues pour les couples de lesbiennes mariées. Dans les autres cas, la mère non biologique sera en mesure de reconnaître l'enfant à la naissance. La réforme a également accordé aux mères non biologiques les mêmes droits que ceux reconnus aux pères dans les couples hétérosexuels. ●

Familles : l'exemple de la Slovaquie 😊



- Le parti d'opposition Mouvement chrétien-démocrate (KDH) a demandé à plusieurs reprises un amendement à la constitution stipulant que le mariage soit uniquement l'union d'un homme et d'une femme (tel que défini dans le droit de la famille slovaque). Avant l'élection présidentielle prévue en mars, le Premier ministre Robert Fico (Smer-SD, membre du PSE) a annoncé que son parti soutiendrait la proposition en échange de l'appui du KDH à une réforme judiciaire controversée. M. Fico a justifié son choix en déclarant que l'amendement sur le mariage « ne devrait pas apporter de changements drastiques, puisqu'il n'inscrit dans la Constitution que ce qui est déjà défini dans la loi ». Les organisations de défense des droits humains ont marqué leur désaccord, rappelant que le changement laisserait de nombreuses familles (par exemple, les parents non mariés, ou les parents isolés) sans protection juridique. Bien que le ministère du Travail et le Comité pour l'égalité de genre et le Conseil des droits de l'homme du gouvernement ont débattu de la propo-

sition : le comité ne soutient pas la proposition. Le parlement était censé débattre des deux amendements constitutionnels (interdiction du mariage et réforme judiciaire) en juin. Mais Smer-SD et KDH ont unilatéralement décidé de présenter le paquet de réformes en mai, presque à la dernière minute, ne laissant que très peu de temps pour le débat. Transparency watchdog Fair Play Alliance a critiqué la démarche, et de nombreuses ONG et journalistes ont souligné que les deux amendements, qui devaient être votés comme un ensemble, n'avaient rien de commun. Une manifestation de rue a eu lieu le 28 mai, la veille du débat parlementaire. Le 4 juin, 102 députés ont voté en faveur de l'ensemble (tous les députés Smer-SD et les députés KDH, 2 députés de l'Union chrétienne et démocratique slovaque, 4 députés des personnalités indépendantes), 18 députés ont voté contre (surtout Most-Hid, centriste, et SAS, libérale), et 3 se sont abstenus. Les députés libéraux ont déclaré qu'ils auraient soutenu la réforme du système judiciaire, mais qu'ils étaient opposés à l'interdiction du mariage. La Constitution a été modifiée avec effet à partir du 1^{er} septembre. ●

Discours motivés par les préjugés : l'exemple de l'Espagne 🗺️



- Le cardinal nouvellement nommé, Fernando Sebastián Aguilar, a déclaré en janvier que « l'homosexualité [était] une manière défec- tueuse d'exprimer la sexualité », la comparant à son hypertension ar- térielle – « un défaut [...] à corriger ». L'ONG LGBTI Colegas a poursuivi le cardinal pour incitation à la discri- mination, la haine et à la violence contre un groupe en fonction de son orientation sexuelle. Un procu- reur à Málaga a ouvert une enquête préliminaire, mais a rejeté l'affaire en avril, concluant que le but de dif- fuser des discours de haine n'était pas prouvé. Toujours en janvier, le prêtre ultraconservateur Jesús Cal- vo a provoqué l'indignation du pu- blic dans une interview télévisée en remerciant « la Providence divine » après que Pedro Zerolo, un élu ou- vertement gay à Madrid, ait annon- cé qu'il avait un cancer [dont il est mort le 9 juin 2015].
- La plus grande chaîne de magasins d'Espagne, « El Corte Inglés », et les librairies « la Casa del Libro »

ont commencé à vendre trois livres controversés intitulés *Je veux ces- ser d'être gay*, *Comment prévenir l'homosexualité*, et *De la confusion des genres dans l'enfance* (Leur auteur Joseph Nicolosi a fondé l'Association nationale pour la re- cherche et le traitement de l' homo- sexualité, un groupe homophobe aux États-Unis.) Les livres ont sou- levé l'indignation, et les ONG LGBTI se sont plaintes au ministère de la Santé, des Services sociaux et de l'Égalité que ces écrits promou- vaient l'homophobie.

- En août, le Sénateur du Parti po- pulaire (PP, droite), Luz Elena Sanin, s'est plaint que la dette nationale de l'Espagne était élevée à cause « des subventions pour les ONG et les homosexuels » sous le gou- vernement socialiste entre 2004 et 2011. ●

Violence motivée par les préjugés : l'exemple de la Hongrie 😬



- En février [2014], le tribunal régional d'appel de Debrecen a confirmé la décision d'un tribunal de condamner un homme à la réclusion criminelle à perpétuité pour avoir tué un pharmacien gay âgé en 2012. Les tribunaux ont reconnu le prétexte homophobe de l'assassin.
- Dans un rapport sur la Hongrie publié en décembre [2014], le **Commissaire du Conseil de l'Europe pour les droits de l'Homme se dit préoccupé par le « climat d'hostilité envers les personnes LGBTI dans le pays qui débouchent, dans certains cas, sur des discours de haine et des crimes de haine ciblant ces personnes »**. Le Commissaire a appelé les autorités hongroises « à prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que tous les cas de violence physique, ou autre, contre les personnes LGBTI soient suivis rapidement d'une enquête, de poursuites et de sanctions adéquates », et leur a conseillé de prendre de nouvelles mesures juridiques et politiques. ●

La situation au travail : l'exemple des Pays-Bas 😊



- Le gouvernement a commandé une enquête sur l'expérience des employés LGBT au travail, et a publié ses résultats en octobre [2014]. 50 % des répondants, tous secteurs professionnels confondus, ont déclaré avoir entendu des blagues homophobes au travail. Le rapport a également constaté que les employés cachaient encore leur orientation sexuelle dans le milieu professionnel (15 % des femmes lesbiennes, 22 % des hommes gais, ainsi que 50 % des femmes bisexuelles et 74 % des hommes bisexuels). ●

Égalité et non-discrimination : l'exemple de la Norvège 😊



- Pour le bicentenaire de la Constitution, les députés ont modifié, à l'unanimité, son texte : « Tous sont égaux devant la loi. Nul ne peut être soumis à un traitement différent injuste ou injustifié ». Il n'y a pas de motif de discrimination précisé et la nouvelle disposition anti-discrimination s'applique universellement.
- Le plan d'action national de 2008 pour l'égalité LGBTI a expiré en 2013, et le gouvernement n'a pas annoncé un plan de suivi. Les ONG ont exprimé leur mécontentement.
- La Fraternité Sacerdotale, qui réunit 2 500 prêtres du pays, a débattu pour savoir s'ils devaient bénir les unions de même sexe. Environ 50 membres ont démissionné depuis que la société s'est prononcée en faveur de ces bénédictions. 12 évêques de l'Église de Norvège se sont divisés sur la question (8 évêques étaient en faveur, 4 contre). Un synode a eu lieu en avril, au cours duquel une liturgie spécifique pour les bénédictions de couples de même sexe a été rejetée de peu, et les chefs religieux ont opté pour une cérémonie de

bénédiction simple. La Première ministre, Erna Solberg (conservatrice), a pesé sur les débats en disant que « personnellement », elle « croit que les homosexuels devraient être autorisés à se marier à l'Église », même si elle a précisé que c'était à l'Église de décider.

- Le ministre de l'Enfance et de l'Égalité, Solveig Horne (Parti du Progrès, FRP, néolibéral libertaire), a ouvert l'EuroPride en juin. Environ 15 activistes l'ont hué pour protester contre un tweet dans lequel il se demandait s'il était « normal que les crèches lisent des histoires avec des homosexuels aux jeunes enfants ». Néanmoins, la majorité des ONG LGBTI a trouvé ses actions en tant que ministre au-dessus de tout soupçon. ●

L'asile : l'exemple du Monténégro ☺

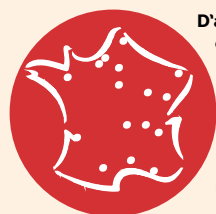


Un homme gay iranien a obtenu l'asile, puis la nationalité monténégrine. Lors de l'examen de sa situation, le personnel du ministère de l'Intérieur lui a posé des questions explicites sur sa sexualité, mais a cessé de le faire après avoir consulté le Forum des ONG LGBT. Le ministère a entendu qu'il avait été condamné à mort et a approuvé son cas, en accordant l'asile, pour la première fois, sur le motif de la crainte de persécution de quelqu'un sur la base de son orientation sexuelle. ●

HES pour tous !



1983 : c'est cette année-là que des militant-e-s du PS ont décidé de créer HES (Homosexualités Et Socialisme) pour faire avancer le PS dans sa réflexion et ses propositions pour l'égalité et l'émancipation, contre les discriminations.



D'abord parisienne, HES est devenue une association nationale en créant des groupes locaux dans une quinzaine de villes ou de régions de France. Elle est adhérente de nombreuses coordinations interassociatives régionales et de l'Inter LGBT à Paris.

HES est membre actif de Rainbow Rose, le réseau européen des groupes LGBT des partis sociaux-démocrates, socialistes et travaillistes du Parti socialiste européen.



Les adhérent-e-s et les responsables d'**HES**, sont disponibles pour intervenir dans des **réunions internes du PS** afin d'apporter notre expertise à nos débats.

La réflexion, la formulation de propositions, l'intervention dans le débat public et dans les débats internes au PS constituent l'essentiel de l'activité d'HES depuis plus de 30 ans : égalité du droit, lutte contre les discriminations, transidentité, droit des nouvelles familles, prévention et lutte contre le VIH-Sida, accès aux traitements et aux soins...

égalité
violen
émancipation
discriminations
progrès

Des adhérent-e-s du PS et des sympathisant-e-s de gauche, des homos, des trans, des hétéros se retrouvent à HES.



Socialistes
lesbiennes, gais
bis et trans
hes-france.org
✉ 📧 📱 📺

Nom
Prénom
Né-e le
Tél.
Adresse
CP ville
Mail

J'adhère...

☐ à HES

Tarif normal : **25€** minimum

Tarif solidaire (étudiant-e-s, précaires...) : **10€**



☐ à HES et au réseau européen **Rainbow Rose**

Tarif normal : **35€** minimum

Tarif solidaire : **15€**

Bulletin à adresser, avec votre règlement, à :

HES •

MDAC 19 • 20, rue Pailleron

75019 Paris